



VILLE de MAISONS-LAFFITTE

**COMMUNIQUÉ**  
**de Jacques MYARD**  
**Membre Honoraire du Parlement**  
**Maire de Maisons-Laffitte**  
**Président du Cercle Nation et République**

**Le 7 avril 2020**

**A/S : MESSAGE : COVID19, INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES N° 12**

Je ne pensais pas revenir si vite vers vous pour vous informer de nouvelles dispositions, je m'étais trompé...

**1. Nouvel arrêté du Préfet des Yvelines du 7 Avril :**

Le Préfet, considérant les risques de propagation du virus engendrés par de multiples entraînements et joggings dans les lieux publics a décidé :

**"À compter du 8 Avril jusqu'au 15 Avril 2020, les déplacements liés à l'activité physique individuelle sont interdits entre 10 heures et 19 heures"**

Cette interdiction concerne les entraînements physiques individuels et aussi collectifs.

Les promenades familiales sont toujours possibles conformément à la case 5 de l'attestation de déplacement dérogatoire pour des *"déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile"*.

Respectez cette interdiction, merci.

**2. Port du masque :**

De nombreuses personnes demandent des masques, il n'est pas possible de fournir des masques à tous et chacun, tout simplement car ils n'existent pas.

Certains proposent des fabrications artisanales de masques alternatifs, même si ces offres témoignent d'une solidarité effective, vous n'avez aucune garantie que ces masques sont fabriqués en respectant la sécurité sanitaire.

Vous risquez d'être contaminé.

La meilleure solution est de fabriquer vous-même vos propres masques.

Une vidéo expliquant la fabrication a été mise en ligne sur le site Facebook de la ville à l'adresse suivante :

" ville de Maisons-Laffitte -info coronavirus "

### 3. Coup de chapeau :

Bravo à Cyrille Prunet, un mansonien qui maîtrise le procédé 3D, s'est lancé dans la fabrication de visières protectrices qu'il fournit aux établissements hospitaliers des Yvelines.

**Tenez bon confiné !**